

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 mai 2020 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage

Exceptionnellement, et en conformité avec l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 15 mars 2020, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA20 26 0095

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du 4 mai 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0096

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020, à 19 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers débute à 19 h et prend fin à 19 h 11.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 11 et se termine à 19 h 20.

CA20 26 0097

Autoriser une dépense totale de 1 706 654,91 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka Inc. » au montant de 1 419 039,34 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la chaussée à divers endroits, dans les pistes cyclables et les vélorues proposées 2020 de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Appel d'offres public RPPV20-02028-OP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 716 368,86 \$, taxes incluses pour les travaux de réfection de la chaussée à divers endroits, dans les pistes cyclables et les vélorues 2020 proposées de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'accorder à « Les Pavages Céka Inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 1 419 039,34 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV20-02028-OP;

D'autoriser une dépense de 141 903,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 70 951,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 64 759,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP;

D'autoriser une dépense de 9 713,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la surveillance des travaux par « IGF axiom inc. »;

D'autoriser une dépense de 10 000 \$, (incluant les taxes), à titre de budget d'incidences techniques;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1208537001

CA20 26 0098

Autoriser une dépense totale de 1 280 959,47 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Procova inc. » au montant de 994 533,75 \$, taxes incluses, pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont, située au 3131, boulevard Rosemont - Appel d'offres public RPPA19-12091-OP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 280 959,47 \$, taxes incluses, pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont;

D'accorder à « Procova inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 994 533,75 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPA19-12091-OP;

D'autoriser une dépense de 149 180,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 137 245,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1206417001

CA20 26 0099

Autoriser une dépense totale de 834 418,54 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « De Sousa » au montant de 581 940,21 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT 2020-1) - Appel d'offres public numéro RPPV19-10072-OP (9 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 581 940,21 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de

Rosemont-La Petite-Patrie (RMT 2020-1), le cas échéant;

D'accorder à « De Sousa », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 581 940,21 \$, taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPV19-10072-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 58 194,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 87 291,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « IGF axiom inc. », un mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 77 613,87 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP, le cas échéant;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 24 379,41 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS18-06046-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1203271001

CA20 26 0100

Autoriser une dépense totale de 788 494,97 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Les entreprises Constructo » au montant de 612 185,54 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des bureaux de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée, situés au 1500, rue des Carrières - Appel d'offres public RPPA19-10075-OP (7 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 788 494,97 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des bureaux de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée;

D'accorder à « Les entreprises Constructo », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 612 185,54 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPA19-10075-OP;

D'autoriser une dépense de 91 827,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 84 481,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1206417002

CA20 26 0101

Conclure une entente-cadre d'une valeur maximale de 98 303,63 \$, taxes incluses, avec « Bell Nordic inc. », pour la fourniture de services professionnels en formation, accompagnement et conseil en amélioration continue - Contrat RPPS20-04045-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De conclure une entente-cadre d'une valeur maximale de 98 303,63 \$, taxes incluses, avec « Bell Nordic inc. », pour la fourniture de services professionnels en formation, accompagnement et conseil en amélioration continue;

D'approuver un projet d'entente à cette fin et d'autoriser la directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1200284005

CA20 26 0102

Autoriser une dépense totale de 223 238,22 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) », pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 223 238,22 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur;

D'accorder à 9154-637 Québec inc. (Location Guay inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 223 238,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public sur invitation numéro 20-18011- NRS RPPS20-01005-OP; 2 soumissionnaires;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1207573001

CA20 26 0103

Approuver un avenant au protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » en vue de prolonger la durée de la convention jusqu'au 15 décembre 2020-Contrat RPPA-18-11090-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver l'avenant de la convention d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal », prolongeant la durée du contrat au 15 décembre 2020;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer l'avenant à la convention en découlant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1187928009

CA20 26 0104

Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 4 800 \$ pour l'année 2020 à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » pour bonifier le salaire de trois (3) patrouilleurs dans le cadre du programme Éco-quartier de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrit à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1207831003

CA20 26 0105

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » - Octroyer une contribution financière maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, afin de soutenir la réalisation d'un projet de travail de rue et de médiation sociale sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période de mai 2020 à mars 2021, à même le budget de fonctionnement (RPPC20-04048-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue », afin de le soutenir dans la réalisation du projet de travail de rue et de médiation sociale sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de mai 2020 à mars 2021;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » une contribution financière totale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, prise à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention et répartie sur deux années financières comme suit :

Organisme	Mai à décembre 2020	Janvier à mars 2021	Total
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	35 000 \$	15 000 \$	50 000 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1203653002

CA20 26 0106

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Drôldadon » – Octroyer une contribution financière de 8 100 \$ afin de soutenir la réalisation du projet « Les Balconfiné.es » auprès de six résidences pour aînés de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Drôldadon », pour la réalisation du projet Les Balconfiné.es;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Drôldadon » une contribution financière de 8 100 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1208724003

CA20 26 0107

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$ – Autoriser une contribution financière de 150 000 \$, pour une durée de trois ans, soit 50 000 \$ par année – Approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$;

D'autoriser une contribution financière de 150 000 \$, pour une durée de trois ans, soit 50 000 \$ par année;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel;

De modifier la résolution CA19 26 0014, de façon à réduire le virement de crédits de 90 000 \$ à 40 000 \$;

De modifier en conséquence le certificat du trésorier CTA 1193879012;

D'approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1204646002

CA20 26 0108

Approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente (Chaire In.SITU) de l'Université du Québec à Montréal et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Autoriser une contribution financière à la recherche de 125 000 \$ sur une période de 5 ans, soit 25 000 \$ par année – Autoriser à cet effet un virement de crédits de 125 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPC20-04050-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le projet de convention de partenariat entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, la Ville de Montréal et la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal;

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 125 000 \$ échelonné sur cinq ans (2020 -2024), soit 25 000 \$ par année, à l'Université du Québec à Montréal pour le financement des travaux de recherche de la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente;

D'autoriser un virement de crédits de 125 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, à cet effet;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ces ententes pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à

l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1207624003

CA20 26 0109

Résilier 18 contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19 – Recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 8 979 \$

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De résilier les contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19;

De recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1200081005

CA20 26 0110

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 février au 27 mars 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 février au 27 mars 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879004

CA20 26 0111

Ratifier une ordonnance - Dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, afin d'assurer l'exercice sécuritaire des activités commerciales du marché Jean-Talon et des commerces situés dans son pourtour immédiat, interdire la circulation et le stationnement des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud), entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jours, de 9 h à 18 h, à compter du jeudi 30 avril 2020 et aussi longtemps que nécessaire, mais au plus tard le jour précédent l'installation du « hall d'hiver » ou le dimanche 15 novembre 2020, selon la première des deux éventualités – Approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) à cet effet pour la saison 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, afin d'assurer l'exercice sécuritaire des activités commerciales du marché Jean-Talon et des commerces situés dans son pourtour immédiat:

D'interdire la circulation et le stationnement des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud), entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jours, de 9 h à 18 h, à compter du mardi 5 mai 2020 et aussi longtemps que nécessaire, mais au plus tard le jour précédent l'installation du « hall d'hiver » ou le dimanche 15 novembre 2020, selon la première des deux éventualités;

D'édicter à cette fin l'ordonnance 2020-26-024, jointe à la présente, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);

D'approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, relatif à la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2020;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

De mandater la Direction du développement du territoire et études techniques afin d'assurer le suivi du protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1207624005

CA20 26 0112

Édicter une ordonnance - Implanter 13 nouvelles places de stationnement sur rue réservées aux véhicules d'autopartage, à proximité du métro Rosemont et du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, dans le secteur numéro 131 (véhicule d'autopartage RPP)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De retirer, sur la rue des Carrières, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis, côté nord, une zone de stationnement limité de 2 h, de 8 h à 19 h, du lundi au vendredi, excepté période interdite sur une distance de 22 m, débutant à environ 12 m à l'ouest de la rue Saint-Denis;

D'installer, sur la rue des Carrières, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 22 m, à environ 12 m à l'ouest de la rue Saint-Denis;

D'installer, sur la rue Saint-André, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 6 m, à environ 9 m au nord du boulevard Rosemont;

D'installer, sur la rue Boyer, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 17 m, à environ 63 m au nord de la rue des Carrières;

D'installer, sur la 12^e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Est, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules

d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 28 m, débutant à environ 6 m au sud de l'avenue Laurier Est;

D'édicter à cette fin l'ordonnance 2020-26-025, jointe à la présente, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1207612001

CA20 26 0113

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6357698 du Cadastre du Québec

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot numéro 6 357 698 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1202614003

CA20 26 0114

Édicter une ordonnance afin d'annuler l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain et d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'annuler l'installation des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain;

D'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest;

D'édicter à cette fin l'ordonnance 2020-26-026, jointe à la présente, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1207613003

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 19 h 27.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 juin 2020.